

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE QUÉVREVILLE LA POTERIE**

**DÉLIBÉRATION N° 2026-27**

Le trente et un mars deux mil-six à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de **Monsieur Benoit HUE**, Maire.

**Date de la convocation : 26/03/2026**

**Date d'affichage 26/03/2026**

***Etaient Présents :***

Messieurs Benoit HUE, Christophe GOURLAOUEN, Sebastien CLOAREC,  
Cédric LEFEBVRE, Maxime DUPRÉ, Donovan LIOT, Bruno DARONAT, Romain VILLALBA

Mesdames Christine DESHERBAIS, Anne-Julie ARIBAUD,  
Peta DELWAULLE, Julie LEROY, Alexandra MOREAU, Joëlle VIGER

***Absents excusés :*** Madame Stéphanie LAGARDE avec pouvoir à  
Madame Christine DESHERBAIS

***Secrétaire de Séance :*** Monsieur Sébastien CLOAREC

**NOMBRE DE CONSEILLERS** Formant la majorité des membres en exercice

<b><i>EN EXERCICE : 15</i></b>
PRESENTS : 14
VOTANTS : 15

**N° 2026-27 : Approbation du compte de gestion 2025**

Le Compte de Gestion est établi par le comptable de la DRFIP, contrairement au Compte Administratif qui est établi par les services de la Commune.

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires, passées, en dépenses et recettes. Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif de la commune. Le Compte de Gestion présente les dépenses et les recettes comme suit :

Dépenses de Fonctionnement : 831 503.38 €

Recettes de Fonctionnement : 809 856.75 €

Dépenses d'investissement : 91 549.89 €

Recettes d'investissement : 51 806.67 €

**Le compte de Gestion est APPROUVÉ à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance du 31 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Benoit HUE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.